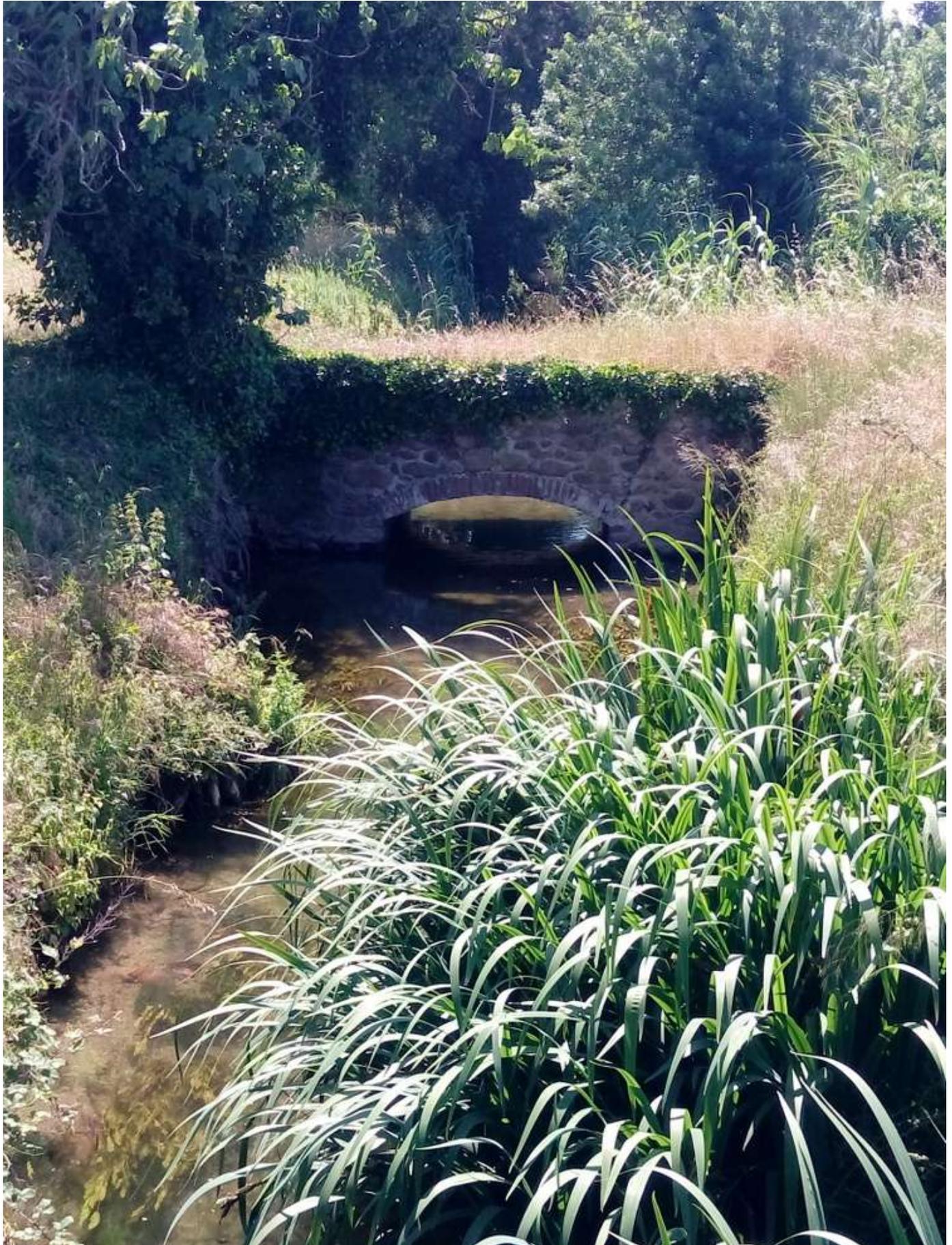




# *Bulletin Municipal d'Information*

N° 15 / Juillet 2021

[www.montesquieu-des-alberes.fr](http://www.montesquieu-des-alberes.fr)





## LE MOT DU MAIRE

Chères Montesquivaines, chers Montesquivains,

Au moment où je m'adresse à vous, la vie peu à peu reprend son cours avec la réouverture des terrasses des cafés et des restaurants.

L'affluence, qui depuis ne se dément pas, prouve notre goût pour ces petits bonheurs quotidiens.

Les animations et les événements culturels recommencent peu à peu, la réouverture des cinémas ou encore le succès rencontré par les marchés et videgreniers démontrent votre attachement à ces instants de liberté.

Durant de longs mois, nous avons été privés de ces moments de partages, de ces instants essentiels, qui sont le sel même de la vie. Mais pour autant, ce temps n'a pas été perdu pour l'équipe municipale puisque pas une minute ne s'est passée sans que nous n'agissions pour notre commune où il fait bon vivre !

Dans ce nouveau numéro du bulletin municipal, vous découvrirez quelques exemples d'aménagements qui vont encore embellir notre quotidien.

L'été qui pointe son nez est un peu comme une rentrée pour tous et par conséquent, le moment tant attendu de retrouver des visages, de faire connaissance avec de nouveaux arrivants, de prendre des nouvelles, de faire des découvertes, des rencontres, des projets, de partager une sortie, un spectacle, un verre avec toujours l'envie de continuer à vivre et profiter avec douceur de nos amis, de nos familles..... Bref, avancer, malgré ce que l'on sait et ce que l'on ignore encore ..... avec ardeur, dynamisme, confiance, en rassemblant nos forces, en raffermissant nos cœurs avec cette liberté retrouvée, en restant prudent, malgré tout, lors de nos sorties et de nos rencontres .....

Les associations sont prêtes à nous abreuver de leurs animations et leur culture, elles vous attendront et vous accueilleront avec joie pour vous divertir et vous plaire. Pour l'heure, la municipalité prévoit déjà quelques séances de cinéma, des bals et des soirées gourmandes animées. Soyez présents pour profiter de ces moments qui vous sont proposés.

Dans cette optique, sachons apprécier à sa juste valeur la chance que nous avons de pouvoir jouir d'une saison estivale sous le ciel roussillonnais et le soleil de Montesquieu des Albères !

Votre serviteur, Madame le Maire,  
Huguette PONS,

*Je vous souhaite  
un bel été  
et vous dis à bientôt*

Je m'adresse maintenant à ceux qui, pour tuer l'ennui, cultivent le commérage, vulgairement appelé « bavardage malveillant » ! NON Votre maire ne divorce pas, et quand bien même il divorcerait, cela ne regarde que lui ! Et je tiens surtout à rassurer les montesquivains inquiétés par ces « ragots » qui alimentent les rumeurs malsaines.

Je souhaite dire à toutes ces personnes qui tuent l'ennui de cette façon, que lorsque moi je regarde par ma fenêtre, comme beaucoup de montesquivains, c'est pour admirer le ciel, jouir des beaux paysages, voir la faune œuvrer, profiter de la flore qui nous entoure et écouter les rires des gens heureux !

Mon analyse sur ces personnes malfaisantes (et je pèse mes mots) : elles ont des vies bien tristes et semblent intellectuellement pauvres ! Ce ne sont que de pitoyables gens qui suscitent peine ou dégoût !

Voilà donc des ragots démentis ! Que vont-elles trouver encore pour muscler leur langue ? Attendons tous ! Le suspense est intense ! Mais leur imagination galopante ! Faisons leur confiance pour les bruits de caniveaux !

A bon entendeur salut !

### Mairie

1 place Sant Cristau  
66740 Montesquieu-des-Albères

Tél. : 04 68 89 60 49  
Fax : 04 68 89 75 87  
mairie@montesquieu-des-alberes.fr

Accueil du lundi au vendredi de  
9h00 à 12h00 et de 15h30 à 17h00  
fermé le mercredi après-midi

### SOMMAIRE

- p.2 : Le Mot du Maire
- p.3 : Une circulation sécurisée, RGPD
- p.4 : Incivilités, Extinction de l'éclairage public, Jeunes diplômés
- p.5 : Ilot numérique, Risques incendie
- p.6 : Travaux terminés, Travaux en cours
- p.7 : Travaux en cours (suite)
- p.8 : Travaux en cours (fin), Travaux en préparation, Ateliers mémoire, Appel aux artistes
- p.9 : La page de transition écologique
- p.10 : Photos cérémonies & animations
- p.11 : Photos cérémonies & animations
- p.12 : Photos cérémonies & animations
- p.13 : CCACVI - Cap/pôle entrepreneurial
- p.14 : CCACVI - Le tri
- p.15 : CCACVI - Piscine, L'opposition s'exprime, Marché
- p.16 : Festivités



## INCIVILITÉS

L'incivilité est un comportement qui ne respecte pas une partie ou l'ensemble des règles de vie en communauté telles que le respect d'autrui et/ou de l'environnement, la politesse ou la courtoisie.

Chacun d'entre nous a, un jour, été confronté à une situation répondant à cette définition. Notre beau village ne fait malheureusement pas exception à la règle.

Nous constatons régulièrement des dégradations de bâtiments communaux, de mobiliers urbains, des dépôts sauvages de déchets et d'objets divers. Les services de la mairie sont destinataires de plaintes de riverains invoquant des troubles de voisinage tels que bruits, aboiements intempestifs...



Ces comportements ont des effets regrettables pour tous. En plus des conséquences psychologiques sur les personnes qui les subissent, les conséquences financières directes ou indirectes sont importantes. Pour la municipalité, et l'utilisation de denier public, des heures de travail sont consacrées par le personnel communal au ramassage et/ou à la réparation des dommages causés. Ces heures pourraient être utilisées à meilleurs escients, ne pensez-vous pas ? Et lorsque les dommages dépassent les compétences techniques du personnel de mairie, nous devons faire appel à des prestataires extérieurs qui facturent bien évidemment leur travail. Ces factures représentent une part du budget communal non négligeable.

Comme vous pouvez le constater, l'incivilité n'est donc pas un comportement anodin. Chacun d'entre nous en subit les conséquences.

D'un avis unanime, notre village est beau et agréable à vivre. Alors, s'il vous plait, respectez son environnement ! Ne vous dites pas « ce n'est pas grave ». Aidez-nous à maintenir la qualité de vie à Montesquieu-des-Albères !

## EXTINCTION DE L'ÉCLAIRAGE PUBLIC

Dans le bulletin municipal précédent, nous annonçons l'extinction de l'éclairage dans les rues de la commune à partir de février ou mars. Des raisons techniques n'ont pas permis de le faire dans les temps prévus. En effet, afin de programmer l'extinction nocturne, la CCACVI a dû procéder à des aménagements. Ces derniers ont pris plus de délais.

Malgré tout, l'action annoncée n'est pas oubliée.

L'extinction de l'éclairage public sera testée fin août.

Les rues du village seront donc éteintes de 23h à 5h.

Pour des raisons de réglementation, seules la départementale qui traverse le village et l'avenue de la Mer resteront éclairées.



## JEUNES DIPLÔMÉS



L'année scolaire 2020-2021 a été très compliquée pour les écoliers et les étudiants. La plupart ont dû suivre leur scolarité à distance. Il n'est pas facile de poursuivre un apprentissage dans ces conditions et tous méritent nos félicitations !

Jusqu'à vos 21 ans, si par bonheur cette année est couronnée de succès dans l'obtention d'un brevet, CAP ou BAC, une récompense vous attend en mairie. N'hésitez pas à vous manifester auprès de l'accueil de la mairie.

## ILÔT NUMERIQUE !

### LA NOUVELLE TECHNOLOGIE NOUS REND SERVICE !

Les élus ont fait le choix de répondre à la fracture numérique afin d'aider nos administrés dans leurs démarches administratives. Enfin, depuis quelques jours, notre agence postale communale est équipée d'un îlot numérique spécialement dédié aux **démarches administratives dématérialisées**. Doté d'une connexion internet et d'une **imprimante-scanner** (copie à la charge de l'utilisateur), cet îlot numérique dispose également d'un accès simplifié aux sites des services publics et aux services de La Poste :

- Mairie
- Informations locales
- CAF
- Assurance maladie
- Service Public
- Pôle Emploi
- Légifrance
- Amendes
- Cadastre
- Etc

Il est accessible en libre-service aux horaires d'ouverture de la mairie et de l'agence postale communale.



## RISQUES INCENDIE

Dans notre département soumis à un climat sec et venté, les incendies de végétation constituent un risque majeur. Les départs de feux peuvent se propager rapidement, mobiliser des moyens significatifs et avoir des conséquences graves pour les personnes, les biens et la préservation du patrimoine forestier.

Depuis le 1er juin et jusqu'au 30 septembre 2021, nous sommes entrés dans la période sensible de risque feux de forêt. Une vigilance particulière s'impose, au vu de la fermeture progressive des milieux naturels et de l'état de sécheresse de la végétation constatée dans le département. Des mesures de prévention des incendies de forêt sont applicables durant cette période :

### - Réglementation de l'usage du feu :

o il est interdit, toute l'année, à tout usager autre que les propriétaires et ayants droit, d'allumer ou de porter du feu (cigarette, feu de camp...) dans les espaces forestiers du département, en dehors des places à feux sécurisées aménagées pour la grillage (arrêté préfectoral DDTM-SEFSR-2019176-0002 du 25 juin 2019). Une application cartographique permet de les visualiser sur le site [www.prevention-incendie66.com](http://www.prevention-incendie66.com)

o la pratique du brûlage des déchets verts est interdite toute l'année dans le département. Des dérogations sont possibles, hors période de risque feux de forêt, pour les exploitants agricoles et dans certains cas pour les propriétaires soumis aux obligations légales de débroussaillage en zone de défense de la forêt contre les incendies (DFCI)

- **Encadrement de la circulation des personnes et de l'usage de certains matériels susceptibles de produire des étincelles dans les massifs forestiers** afin de diminuer le nombre de départs de feux accidentels pendant la période du 1er juillet au 15 septembre quand le risque incendie journalier est affiché à un niveau élevé ou exceptionnel. Le risque journalier est consultable sur le site [www.prevention-incendie66.com](http://www.prevention-incendie66.com)

Pour l'aider dans cette prévention des risques de feux de forêt, Montesquieu-des-Albères a la chance d'avoir un Comité Communal des Feux de Forêt (CCFF). Cette organisation, composée uniquement de bénévoles, opère des surveillances du massif pendant toute la période estivale, guide les secours en cas de feu et fait de la prévention tout au long de l'année pour informer et sensibiliser les usagers de la forêt sur le risque du feu. Son conseil d'administration a été renouvelé cette année. En font partie Pierre LACOMBE et Dominique SANTUCCI co-présidents, Maurice SOLER administrateur, Colette LESOT trésorière, Karine RUELLO secrétaire, Jean-Louis CATALA et Michel LESOT délégués mairie, André PONS, Michel JANOT et Georges VICENT chefs de patrouille.

Si vous aussi vous avez envie de vous investir pour protéger notre espace forestier, rapprochez-vous des services de la mairie pour avoir les coordonnées de ces membres ou consultez le site de la mairie page « Animations – Associations du village » ! Sachons reconnaître l'action du bénévolat de toute association au service de tous !

## TRAVAUX TERMINÉS

- Restauration de l'église St Saturnin tranche 2 : ces travaux concernaient l'intérieur de l'église. Sont donc terminés l'enduit sur les murs, le câblage électrique pour l'éclairage, le chauffage et la sono, ainsi que la reconstitution et restitution des décors



- Ouverture de la place de l'école : un sens giratoire a été créé sur la place de l'école afin de permettre la circulation des grands bus



## TRAVAUX EN COURS

- Traversée du village phase 2 : Enfouissement de deux containers, ordures ménagères et produits recyclables sur le parking de l'école.



- Mise en esthétique du village : Poursuite des travaux rue des Porches, impasse du Faratjal, et traverse de la Place avec l'enfouissement des réseaux secs, la réalisation et l'amélioration d'un réseau d'eau pluviale, et enfin la reconstruction de la chaussée en béton balayé avec caniveau central et grille avaloir pour récupération des eaux de pluie.



## TRAVAUX EN COURS (suite)

- Bâtiment communal près de la mairie : Construction des niveaux rez de chaussée et 1er étage, coulage des toitures terrasses, étanchéité de l'ensemble du bâtiment (y compris balcons et terrasses non accessibles).



- Secteur Della la Fount : Suppression de ligne aérienne haute tension 20 000 volt partant de la mairie vers le mas D'en Blaye et le plateau des 13 vents pour bouclage vers Le Boulou et enfouissement de la ligne sur les rues de La Fontaine, des Albères et chemin de Les Cluses. Ces travaux sont exécutés par Enédis.



- Pistes et bassins DFCI : Réaménagement de la piste DFCI AL 8, partant du col de Llinas en direction de la fontaine San Cristau, remise en état du bassin 339. Ces travaux sont exécutés par le SIVU des Albères pour 80% de leur montant. La commune doit prendre à sa charge les 20% restant.



- Rue des remparts : Remise en état des réseaux humides sur l'ensemble de la voirie, canalisations d'eau potable, égouts et branchements des particuliers. Ces travaux sont exécutés par la Communauté de Communes Albères, Côte Vermeille, Illibéris.



## TRAVAUX EN COURS (fin)

Travaux généraux dans la commune :

- Bouchage de nids de poule sur l'ensemble des voiries,
- Entretien des bâtiments communaux,
- Débroussaillage dans le cadre des OLD,
- Entretien des espaces verts
- Étanchéité et remise en état du columbarium situé dans le vieux cimetière près de l'église.



## TRAVAUX EN PRÉPARATION

- Mise en esthétique du village Phase 2 (1ère tranche)
- Rénovation de l'église Saint Saturnin (phase 3)
- Remplacement ossature bois, plancher et clôture au city stade.
- Raccordement de l'impasse des abricotiers vers le lotissement de la Raffarde

## ATELIERS MÉMOIRE

Sous l'impulsion de la municipalité en place, des ateliers sur le thème « Devoirs de Mémoire » ont été animés, au cours du dernier trimestre 2020, par l'association MSA Services Grand Sud. Gratuites, les séances d'une durée de 2h ont réuni plusieurs montesquivains. La situation sanitaire n'a malheureusement pas pu permettre de maintenir cette activité sur le 1er semestre 2021. Avec la reprise progressive d'une vie normale, nous espérons pouvoir reprendre rapidement contact avec l'association pour offrir à nouveau ces moments de rencontre et d'apprentissage si importants pour certains.

Si vous souhaitez participer à de futurs ateliers que nous essaierons d'obtenir, n'hésitez pas à vous rapprocher des services de la mairie pour plus de renseignements et vous inscrire éventuellement !



## APPEL AUX ARTISTES POUR LA CARTE DE VŒUX

Comme toutes les années, nous lançons un appel aux artistes de Montesquieu-des-Albères pour illustrer la prochaine carte de vœux. Nous vous rappelons que les œuvres proposées (peinture, sculpture, photo...) seront présentées aux élus qui auront la lourde responsabilité de choisir.

Nous acceptons les candidatures  
jusqu'au 29/10/2020 à 17h.



## LA PAGE TRANSITION ÉCOLOGIQUE

### L'éco-pâturage : une autre démarche de protection de l'environnement engagée par la commune

**Montesquieu-des-Albères a mis en place l'éco-pâturage.**

L'entretien des espaces naturels communaux est désormais assuré par des ovins et des équidés issus d'élevages locaux. Cette démarche est synonyme d'économie financière conséquente et de protection du milieu naturel car il n'y a pas d'utilisation de produits phytosanitaires ou de matériel mécanique « agressif ».

Les zones concernées se situent autour du pic Saint Christophe et du Camp d'En Conte. Des propriétaires agricoles ont déjà pris des initiatives personnelles en mettant à disposition des champs et des vignes pour le pâturage.

C'est un savoir-faire ancestral remis à jour dans notre commune. Cette activité vise à garder les milieux ouverts en empêchant les broussailles, buissons et arbres de recoloniser l'espace. C'est aussi un vecteur de lutte contre les incendies.

L'éco-pâturage est un véritable moment de joie et de rencontre pour les grands et les petits. *Transhumance des ovins vers le pic Saint Christophe tous les ans début Mai et retour fin Juin.* Un point commun ? La passion des animaux et de la nature.

Un développement durable et économique pour une démarche environnementale !



## LES BONS GESTES ECOLO Fabriquer son COMPOST

Faire son propre compost, c'est à la fois utiliser les ressources naturelles et transformer des déchets en matière vivante. Au final, le compost offre la possibilité de disposer d'un engrais et d'un amendement qui vont nourrir votre jardin.

Pour réaliser un compost de qualité, la première étape consiste à s'équiper d'un bac approprié.

Pour cela, notre Communauté de communes offre la possibilité d'acheter un composteur individuel bois (voir affiche jointe) pour seulement une participation de 10€... Le composteur doit être idéalement muni d'un couvercle pour le protéger des intempéries et être sans fond afin que les résidus soient en contact avec le sol.

L'emplacement du composteur a son importance. Il est préférable de le placer au soleil, et dans un endroit accessible pour le nourrir et pour pouvoir mélanger régulièrement les matières qu'il contient avec une bêche.

Le compost se nourrit de déchets secs et humides, verts et bruns, qu'il est bon d'alterner par couches. De la cuisine, vous pouvez utiliser les déchets alimentaires : épluchures de fruits et de légumes (sauf les écorces d'agrumes), coquilles d'œufs, thé et marc de café... Cartons et papiers peuvent rejoindre le compost mais coupés en petits morceaux et humides. Attention à ne pas utiliser les journaux dont les encres sont

toxiques. Du côté des déchets verts, mettez à contribution votre jardin, mais pas n'importe comment ! Un petit tri s'impose. Les mauvaises herbes peuvent se composter mais en évitant toutefois certaines comme le liseron, le chiendent qui risquent de prendre racine dans le composteur. L'herbe coupée peut aussi être de la partie. Faites attention à l'humidité qui ne doit pas être trop importante, faute de quoi le compost risque de pourrir. Il vous faudra peut-être attendre un peu et faire sécher l'herbe avant de l'incorporer. Si vous utilisez d'autres déchets verts, assurez-vous qu'ils ne soient pas trop gras, et qu'ils n'aient pas fait l'objet d'un traitement.

Il faut surveiller son compost régulièrement pour en vérifier le bon équilibre entre humidité et sécheresse, déchets verts et bruns. En 4 à 6 mois, on obtient de l'amendement de bonne qualité qui pourra être utilisé au jardin. Au-delà, on peut utiliser la matière comme terreau par épandage ou comme substrat de plantation.

Un guide pratique fourni par le SYDETOM est disponible en mairie.

**COMPOSTER ? ...  
C'est que du bon sens !**



## PHOTOS CÉRÉMONIES ET ANIMATIONS

### Visite de la Présidente du CD66 et de ses Conseillers départementaux / 04/03/2021



### Jeux de société intergénérationnels à la médiathèque / 17/03/2021



# PHOTOS CÉRÉMONIES ET ANIMATIONS

## Visite du Sous-Préfet à Montesquieu-de-Albères / 15/04/2021



## Conseil Municipal - Vote du budget / 13/04/2021



# PHOTOS CÉRÉMONIES ET ANIMATIONS

Cérémonie du 8 mai / 08/05/2021



Appel du 18 juin / 18/06/2021





## Passez le cap de l'entrepreneuriat !

La communauté de communes Albères - Côte Vermeille - Illibéris vient de créer un écosystème favorable pour encourager et démultiplier les capacités de celles et ceux qui innovent et entreprennent.

Le cap / pôle entrepreneurial est un lieu dédié aux porteurs de projets, aux entreprises en création ou en développement qui sont en recherche d'immobilier d'entreprise. Avec ses 855 m<sup>2</sup> d'espaces, Le cap offre neuf bureaux modulaires et équipés ; des espaces communs, pensés et mutualisés ; un espace de coworking ; trois salles de réunion totalement équipées avec du matériel numérique. A partir de 195€ HT/mois, vous pouvez investir un bureau de 15m<sup>2</sup> dans un environnement de travail adéquat et bénéficier d'un accompagnement personnalisé.

Des experts présents sur place, vous aideront à pallier les différents obstacles que composent la création et la gestion d'une entreprise (statutaires, financiers, juridiques, administratifs ...).

### La particularité au cap

Véritable booster économique Le cap se différencie d'un pôle entrepreneurial classique par sa spécificité de mise à disposition de laboratoires permettant d'associer recherche, développement et ouverture sur de nouveaux horizons économiques qui permettront au territoire d'être leader dans l'innovation et de dessiner l'économie de demain.

Visitez Le cap en réalité virtuelle sur : <https://lecap.cc-acvi.com/>

N'attendez plus, contactez Nuria Venzal et Elisabeth Karpinski au 04 68 36 15 48 ou par mail [lecap@cc-acvi.com](mailto:lecap@cc-acvi.com)

Toutes les informations sont disponible sur : <https://lecap.cc-acvi.com/>



### Numéros utiles

- Eau potable et Assainissement : 04 68 95 21 95
- Collecte des déchets (maintenance des conteneurs) : 04 68 81 55 45 (pour un changement de bac)
- Urbanisme : instruction des permis de construire : 04 68 81 00 37
- Eclairage public : en cas d'absence de lumière dans la rue (interventions uniquement liées à un problème de sécurité électrique ; pas de dépannage des points lumineux) : 06 87 77 89 45

- Piscine Intercommunale Alberaquatic : 04 68 37 04 05
- Pôle enfance jeunesse (crèches, accueils de loisirs et points jeunes) : 04 68 95 21 99
- Lecture publique : un réseau de 10 médiathèques pour l'ensemble du territoire communautaire

Standard : 04 68 81 63 77  
[standard@cc-acvi.com](mailto:standard@cc-acvi.com)

[www.cc-alberes-cote-vermeille-illiberis.com](http://www.cc-alberes-cote-vermeille-illiberis.com)  
[www.facebook.com/ccacvi/](https://www.facebook.com/ccacvi/)

3 Impasse de Charlemagne, BP 90103, 66704 Argelès-sur-Mer

## TRIER C'EST BIEN, MAIS BIEN TRIER C'EST MIEUX

30 350 tonnes : c'est la quantité d'emballages ménagers qui arrive chaque année au centre de tri départemental de Calce



Trier et recycler nos déchets d'emballages est un des enjeux majeur pour l'avenir et la protection de notre environnement.

Sur l'ensemble du département, il y a encore beaucoup trop d'erreurs de tri dans nos bacs jaunes. Ces déchets « non conformes » représentent près de **30% de refus de tri** avec une présence prépondérante de sacs d'ordures ménagères et d'objets encombrants !

Arrivés au centre de tri ils sont rejetés mécaniquement ou manuellement par les valoristes et sont acheminés vers l'usine d'incinération, ce qui induit une facturation supplémentaire et donc un coût supérieur au montant prévu !



Aujourd'hui nous devons impérativement veiller à la qualité de notre tri !

Seuls le **papier** (hormis le papier absorbant et les mouchoirs et serviettes en papier qui eux vont dans le bac marron d'ordures ménagères) et les **emballages en plastique** (y compris les sachets plastiques vides) **et en métal doivent être jetés en vrac, dans le bac jaune**. Ils seront ensuite acheminés vers des usines de recyclage pour redevenir de nouveaux matériaux.



### Chaque matière est unique

Nous avons tous dans nos placards une boîte de gâteaux pour le goûter...

Le packaging contient bien sûr des gâteaux exquis, succulents, irrésistibles ... mais aussi **plusieurs couches d'emballages** : un contenant séparateur des produits en plastique, un film plastique transparent et cette fameuse boîte cartonnée qui vous a fait craquer.

**Ces trois emballages ne peuvent rester imbriqués les uns aux autres.**

**Pourquoi ? Allez-vous nous demander ?**

Parce qu'entre le moment où vous jetez vos emballages et leur arrivée au centre de tri, les déchets recyclables se retrouvent compactés par le camion de collecte. **Il est donc impossible, pour les agents en charge du tri de séparer les différentes matières imbriquées et écrasées.**

**Vos efforts de tri partent donc en fumée... et la facture des ordures grossit... Quel dommage !**

Pour résumé, faisons le point sur ce qui est accepté dans votre bac jaune et sur les bons gestes à avoir pour garantir un tri efficace et au meilleur prix.

- Tous les emballages et les papiers se trient.
- Inutile de les laver, il suffit de bien les vider !
- Jetez vos emballages en vrac dans le bac jaune
- Ne pas les emboîter les uns dans les autres.
- Il suffit de bien écraser les bouteilles et de plier les cartons.
- Ne les jetez pas enfermés dans des sacs !



## LA COMMUNAUTE DE COMMUNE VOUS INFORME

### Depuis le 5 juillet, retour à la normale pour la piscine AlberAquatic



La piscine intercommunale située au 130, avenue de Charlemagne à Argelès-sur-Mer, vous accueille tout l'été.

Venez profiter en famille des différents espaces aquatiques et des activités proposées : cours d'aquabiking et cours de natation particuliers.

Jours et horaires d'ouverture au public : du lundi au samedi de 12h à 15h30 et de 16h30 à 19h30

Les espaces (vestiaires, abords des bassins, sanitaires etc.) sont désinfectés durant chaque coupure horaire au cours de la journée et chaque soir.

Le port du bonnet de bain est obligatoire.



Réservez dès à présent votre venue sur : <https://piscine.cc-acvi.com/>.

La réservation est en effet obligatoire afin de respecter la fréquentation maximale instantanée de la structure aquatique fixée à 102 personnes.



A partir de septembre, les horaires risquent de changer.

Pour tout renseignement, l'équipe d'AlberAquatic se tient à votre disposition au 04 68 37 04 05.

## L'OPPOSITION S'EXPRIME

Ainsi que le prévoit l'art. L.2121-27-1 du code général des collectivités territoriales pour les communes de plus de 1000 hab., nous réservons un espace permettant aux élus de l'opposition de s'exprimer.

Toutefois, les conseillers concernés n'ont transmis aucun texte.

## MARCHÉ HEBDOMADAIRE



Les commerçants vous accueillent tous les mardis matin place Sant Cristau, devant la Mairie. Si vous souhaitez pérenniser ce lieu convivial, n'hésitez pas à vous y rendre.

Food'Anciennes vous proposent en plus des produits d'épicerie les mercredis aux Agouillous de 10h à 12h ainsi que les jeudis au Mas Santraille de 8h à 10h et devant la mairie de 10h15 à 12h15. Pour en savoir plus, vous pouvez les contacter au 06 85 85 03 69.

La dynamique du village est à la portée de tous !  
Participez-y ! Merci à vous !

## **FESTIVITÉS / 2ème semestre 2021**

**sous réserve de l'évolution de la situation sanitaire  
et des directives préfectorales**

*Il est possible que quelques festivités supplémentaires soient organisées  
cet été par nos associations.*

*Soyez attentifs aux flyers qui seront déposées dans vos boîtes aux lettres  
et essayez d'être présents pour eux !*

### **JUILLET**

- **09** : Cinéma en plein air à 22h, derrière la salle Jean Thubert « Un tour chez ma fille »
- **13** : Bal avec Food-truck à 21h, place Sant Cristau devant la mairie
- **16** : Cinéma en plein air à 22h, derrière la salle Jean Thubert « Cruella »
- **22** : Soirée gourmande dès 18h30 sur le parking de l'école
- **30** : Cinéma en plein air à 22h, derrière la salle Jean Thubert « Mystère à St Tropez »

### **AOÛT**

- **06** : Cinéma en plein air à 21h30, derrière la salle Jean Thubert « Kaamelott »
- **20** : Cinéma en plein air à 21h30, derrière la salle Jean Thubert « PIL »
- **21** : « Grand Bal d'Eté » animé par Patricia et Olivier, Promenades en calèches, repas préparé par "Les Portes du Soleil"
- **27** : Cinéma en plein air à 21h30, derrière la salle Jean Thubert « OSS 117 : alerte rouge en Afrique noire »

### **COURANT SEPTEMBRE**

- Forum des associations
- Accueil des nouveaux arrivants
- Sardanes
- Vide grenier et repas : organisé par la Goutte d'Eau

### **FIN NOVEMBRE**

- Ultratrail
- St Saturnin

### **COURANT DÉCEMBRE**

- Marché de Noël : organisé par la Goutte d'Eau

*Le détail de ces manifestations vous sera communiqué ultérieurement par chaque organisateur dans des flyers distribués dans les boîtes aux lettres et/ou par affichage sur le site de la mairie.*

*Des animations supplémentaires peuvent compléter cet agenda, n'hésitez pas à consulter régulièrement le site mairie, rubrique «agenda » ou abonnez-vous à la newsletter.*

**Publication : Maire de MONTESQUIEU des ALBERES**

**Direction de publication : Huguette PONS**

**Conception / maquette : Mairie de Montesquieu**

**Crédit photos : Mairie de Montesquieu / Françoise LEFEBVRE**

**Imprimerie du Néoulous Céret**

**Document imprimé sur papier recyclé en 1000 exemplaires. Ce document n'a aucune valeur contractuelle.**

**Toute reproduction interdite : Edition 2021**

**Ne pas jeter sur la voie publique.**